

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 11 octobre 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mardi 11 octobre 2016 19h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents et qu'unaniment une séance extraordinaire sera tenue immédiatement pour les points suivants :

1. Mandat à la firme « La Boîte d'urbanisme » pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation.
2. Demande d'aide au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du programme d'aide Fonds Chantier Canada-Québec – Volet II - Fonds des petites collectivités (FPC).
3. Adoption du règlement numéro 629 – Règlement amendant le règlement numéro 610 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins et rues municipaux.
4. Autorisation de paiement à Constructions de l'Amiante inc. - travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable, décompte progressif numéro 2.
5. Autorisation de paiement à Constructions Olisa inc. – travaux de réaménagement de la marina, décompte progressif numéro 1.
6. Autorisation de paiement à Excavation Gagnon et Frères inc. – travaux de démantèlement du pont ferroviaire, décompte numéro 1.
7. Appui d'une municipalité partenaire dans le projet d'étude de regroupement des services incendies du secteur sud.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 8h02.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

10-2016-313

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. **Mandat à la firme « La Boîte d'urbanisme » pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire revoir son plan d'urbanisme de même que sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix à différentes firmes pour ce projet, à savoir :

→ La Boîte d'urbanisme	21 833.00 \$ taxes incluses
→ SCU (Service-conseil en urbanisme)	22 765.05 \$ taxes incluses
→ Urba-Solutions	24 144.75 \$ taxes incluses
→ Hélène Doyon – urbanisme	34 147.58 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après vérification et analyse, la recommandation va au plus bas soumissionnaire en terme de proposition et de prix;

10-2016-314

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,**

QUE le Conseil octroie le mandat de la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation à « La Boite d'urbanisme » au montant de 21 833.00 \$ taxes incluses, tel que présenté dans le document de l'offre de service du 30 septembre 2016 signé par Mme Isabelle Laterreur présidente de « La Boite d'urbanisme ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Demande d'aide au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du programme d'aide Fonds Chantier Canada-Québec – Volet II - Fonds des petites collectivités (FPC).**

CONSIDÉRANT QUE l'Aréna 76 a plus de quarante années d'utilisation et qu'une mise aux normes est nécessaire pour la poursuite de l'utilisation de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération doit être changé afin de répondre aux nouvelles normes environnementales;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses réparations doivent également être réalisées afin de maintenir en état le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT le rapport d'étude sur les options de remplacement du système de réfrigération et de tous les travaux à réaliser à l'Aréna 76 préparé par la firme Thermeca;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli n'est pas en mesure d'assumer à elle seule tous les frais engendrés par ces travaux;

10-2016-315

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,**

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du Programme du Fonds Chantier Canada-Québec Volet II du Fonds des petites collectivités (FPC) - infrastructures collectives.

QUE le Conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet de même que sa part des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Adoption du règlement numéro 629 – Règlement amendant le règlement numéro 610 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins et rues municipaux.

10-2016-316

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 629, Règlement amendant le règlement numéro 610 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins et rues municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Autorisation de paiement à Constructions de l'Amiante inc. - travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable, décompte progressif numéro 2.

10-2016-317

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 524 651.27 \$ taxes incluses pour les travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable, décompte progressif numéro 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. Autorisation de paiement à Constructions Olisa inc. – travaux de réaménagement de la marina, décompte progressif numéro 1.

10-2016-318

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Construction Olisa inc. au montant de 433 966.51 \$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement de la marina municipale, décompte progressif numéro 1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. Autorisation de paiement à Excavation Gagnon et Frères inc. – travaux de démantèlement du pont ferroviaire, décompte numéro 1.

10-2016-319

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
Et résolu,

QUE le Conseil

REPORTÉ

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. **Appui d'une municipalité partenaire dans le projet d'étude de regroupement des services incendies du secteur sud.**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'étude de regroupement de services incendie du secteur sud nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires – Volet Projets structurant pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

10-2016-320

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

QUE la ville de Disraeli soutient le projet tel que défini précédemment et appuie la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine afin qu'elle soumette en notre nom une demande de financement pour un montant de 24 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Volet projets structurants.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer au projet pour un montant total équivalent à 1.00 \$ par habitant en partenariat avec les municipalités participantes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. **Fermeture de la séance extraordinaire.**

10-2016-321

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE cette séance soit levée à 8h10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.